



Conseil économique et social

Distr. générale
14 février 2023
Français
Original : anglais

Forum des Nations Unies sur les forêts

Dix-huitième session

8-12 mai 2023

Point 3 f) de l'ordre du jour provisoire*

Discussions techniques sur la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)

Moyens de mise en œuvre, y compris les activités et les ressources du Réseau mondial de facilitation du financement forestier

Note du Secrétariat

Résumé

En application de la résolution [2021/6](#) du Conseil économique et social, le Forum des Nations Unies sur les forêts examinera, à sa dix-huitième session, les moyens de mise en œuvre, y compris les activités et les ressources du Réseau mondial de facilitation du financement forestier. La présente note contient des informations générales sur les activités menées depuis la dix-septième session du Forum et fait le point des résultats obtenus. Elle servira de base à l'examen, à la dix-huitième session, du point 3 f) de l'ordre du jour, intitulé « Moyens de mise en œuvre, y compris les activités et les ressources du Réseau mondial de facilitation du financement forestier ».

* [E/CN.18/2023/1](#).



I. Introduction

1. Conformément à la résolution [2021/6](#) du Conseil économique et social et au programme de travail du Forum des Nations Unies sur les forêts pour la période 2022-2024, à sa dix-huitième session, le Forum tiendra des discussions techniques sur la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030). Il examinera à cette occasion le point 3 f) de l'ordre du jour (Moyens de mise en œuvre, y compris les activités et ressources du Réseau mondial de facilitation du financement forestier).

2. La présente note a été établie pour servir de base à l'examen de la question susmentionnée au titre du point 3 f) de l'ordre du jour. On y trouvera un aperçu des résultats des activités intersessions menées sur ce thème depuis la dix-septième session du Forum, des informations sur les principales évolutions mondiales intervenues dans le domaine du financement forestier, un rapport de situation sur les activités du Réseau et des informations actualisées sur la création du centre d'information du Réseau et sur le projet de création en Chine d'un bureau du Réseau. Elle contient aussi des propositions dont le Forum pourra débattre à sa dix-huitième session.

II. Contexte

3. Le Réseau a été créé par la résolution [2015/33](#) du Conseil économique et social. En avril 2017, l'Assemblée générale a adopté le plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030), dans lequel les priorités du Réseau ont été énoncées, comme suit :

a) Promouvoir la conception de stratégies nationales de financement forestier afin de mobiliser des ressources en faveur d'une gestion durable des forêts ;

b) Aider les pays à mobiliser et à utiliser plus efficacement les ressources financières existantes de toutes provenances et à y accéder aux fins d'une gestion forestière durable ;

c) Faire office de système de centralisation des possibilités existantes, nouvelles et naissantes de financement et d'outil d'échange de pratiques optimales et d'enseignements tirés de projets couronnés de succès ;

d) Contribuer à la réalisation des cibles et objectifs mondiaux en matière de forêts ainsi que des priorités figurant dans le programme de travail quadriennal du Forum.

4. Dans sa résolution [2022/17](#), le Conseil a rappelé qu'il importait de mobiliser et d'utiliser efficacement les ressources financières, et que la mise en œuvre effective de la gestion durable des forêts exigeait des ressources adéquates. Le Conseil s'est félicité de l'appui fourni par le Réseau aux pays pour renforcer leur capacité à mobiliser des ressources auprès de toutes les parties prenantes et de toutes les sources afin de promouvoir la gestion durable des forêts et la réalisation des objectifs mondiaux en la matière, notamment par l'élaboration de stratégies nationales de financement des forêts. Il a également :

a) Invité les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts à envisager de détacher du personnel au secrétariat du Forum afin de renforcer la capacité du Réseau de fournir un soutien adéquat et opportun aux membres du Forum, ainsi qu'à intensifier leur appui aux activités du Réseau ;

b) Prié le secrétariat du Forum de continuer à développer et à rendre opérationnelle la phase II du centre d'information du Réseau, y compris sa nouvelle base de données sur les flux financiers forestiers, dans la limite des ressources disponibles, et d'encourager les membres du Forum à faire part des enseignements retenus et de leurs pratiques optimales en matière de financement des forêts pour les publier sur le site Web du centre d'information du Réseau, en collaboration avec les membres du Partenariat, conformément à leurs mandats respectifs ;

c) Prié le secrétariat du Forum, agissant dans la limite des ressources dont il disposait, de mettre régulièrement à jour les bases de données du centre d'information du Réseau et de communiquer des informations pour familiariser les membres du Forum avec ces bases de données et, à cet égard, invité les membres du Partenariat à apporter leur contribution, le cas échéant, dans le cadre de leurs mandats et des ressources disponibles ;

d) Souligné qu'il importait que le Réseau mondial de facilitation du financement forestier continue d'apporter son soutien aux membres concernés du Forum, conformément aux dispositions du plan stratégique et aux lignes directrices adoptées lors de la treizième session du Forum, et encouragé le secrétariat, conformément aux règles et règlements de l'Organisation, à trouver des moyens de faciliter les contributions du secteur privé et des organisations philanthropiques ;

e) Rappelé le paragraphe 13 de la résolution [2020/14](#) et demandé au secrétariat du Forum de le tenir régulièrement informé à cet égard et de présenter un rapport de situation au Forum à sa dix-huitième session ;

f) Invité les membres du Forum et les autres parties prenantes qui étaient en mesure de le faire à verser des contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale pour le Forum afin de donner plus d'ampleur aux activités du secrétariat du Forum, notamment le Réseau.

5. Le Conseil s'est en outre prononcé sur les mesures à prendre en prévision de l'examen à mi-parcours en 2024 de l'efficacité de l'arrangement international sur les forêts par rapport à ses objectifs. Il a décidé que ces mesures préparatoires, qui ont été définies dans l'annexe à la résolution, devraient être mises en œuvre de manière transparente et indépendante, et en étroite consultation avec les membres du Forum, ainsi qu'avec les organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts et les autres parties prenantes concernées, y compris par le truchement de questionnaires, le cas échéant. On trouvera des informations détaillées sur l'avancement de la mise en œuvre des activités intersessions en prévision de l'examen à mi-parcours, y compris les activités liées au Réseau, dans le document [E/CN.18/2023/6](#).

III. Faits nouveaux concernant le financement forestier

A. Fonds pour l'environnement mondial

6. Durant la période correspondant à son septième cycle de reconstitution des ressources, le Fonds pour l'environnement mondial a continué d'appliquer une démarche intégrée pour encourager la mise en œuvre de deux programmes à impact, l'un relatif aux systèmes alimentaires, à l'utilisation des terres et à la restauration et l'autre concernant la gestion durable des forêts. Au cours de la période considérée, cinq nouveaux projets ont été approuvés par le Directeur général au titre des programmes. Au total, les deux programmes regroupent 53 projets qui sont mis en œuvre dans 45 pays et soutenus par un investissement de 600 millions de dollars du Fonds et un cofinancement de 4,4 milliards de dollars.

7. En plus des deux programmes à impact, le Fonds a continué de soutenir la gestion durable des forêts par le truchement de sept autres projets menés en Argentine, à Djibouti, au Gabon, en Indonésie, en Namibie, au Nigéria, au Venezuela (République bolivarienne du) et en Amazonie (projet régional), qui ont été approuvés en juin 2022 dans le cadre du programme de travail final pour la septième période de reconstitution des ressources. L'investissement total du Fonds au titre de ces projets s'élève à 48 millions de dollars.

8. Le 21 juin 2022, 29 gouvernements donateurs ont finalisé 5,33 milliards de dollars d'annonces de contributions au Fonds pour les quatre années suivantes, correspondant à la huitième période de reconstitution des ressources (2022 à 2026), soit une augmentation de plus de 30 % par rapport à la période de fonctionnement précédente, ce qui témoigne d'un renforcement du soutien aux efforts internationaux visant à atteindre les objectifs en matière de nature et de climat. Ce financement record permettra notamment de soutenir des initiatives à grande échelle visant à lutter contre la perte de biodiversité et le recul des forêts. Dans le cadre de la huitième période de reconstitution des ressources¹, la stratégie s'articule autour de trois programmes intégrés visant à promouvoir la gestion durable des forêts : a) les biomes forestiers de l'Amazonie et du Congo et autres biomes forestiers essentiels ; b) les systèmes alimentaires ; c) la restauration des écosystèmes. Pour mettre en œuvre les programmes, une enveloppe de 726 millions de dollars de financements accordés par le Fonds est mise à la disposition des pays bénéficiaires. Le programme relatif aux biomes forestiers de l'Amazonie et du Congo et aux autres biomes forestiers essentiels vise à préserver les forêts primaires et les paysages forestiers intacts les plus importants au niveau mondial. Doté de 357 millions de dollars, il s'agit du plus vaste programme mené pendant la période correspondant à la huitième période de reconstitution des ressources. Le programme relatif aux systèmes alimentaires aidera les chaînes de valeur durables à lutter contre le recul et la dégradation des forêts, et le programme afférent à la restauration des écosystèmes favorisera la restauration des écosystèmes dégradés, y compris tous les types de forêts. Des projets autonomes, en sus des programmes susmentionnés, devraient être conçus au niveau des pays pour soutenir la gestion durable des forêts au cours de la huitième période de reconstitution des ressources.

9. En décembre 2022, deux projets de soutien à la gestion durable des forêts, au Brésil et en Arménie, ont été approuvés à l'issue du premier Conseil organisé au titre de la huitième période de reconstitution des ressources, pour un financement total de 11 millions de dollars accordé par le Fonds. Selon une première évaluation du Fonds, le programme intégré relatif aux biomes forestiers de l'Amazonie et du Congo et aux autres biomes forestiers essentiels devrait permettre à lui seul de préserver, de gérer durablement ou de restaurer 98 millions d'hectares de forêts. Les autres programmes et projets autonomes permettront de multiplier considérablement le nombre d'hectares de forêts gérées de manière durable au cours de la huitième période de reconstitution des ressources, en fonction des projets relatifs aux terres identifiés par les pays bénéficiaires.

B. Fonds vert pour le climat

10. Les forêts et l'utilisation des terres sont l'un des huit domaines de résultat du Fonds vert pour le climat, et l'un des quatre consacrés à l'atténuation des changements climatiques. Ce domaine de résultat comprend toutes les initiatives relatives à la réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts dans

¹ Voir www.thegef.org/sites/default/files/documents/2022-01/GEF_R.08_17_GEF-8_Programming_Directions.pdf.

les pays en développement et au rôle de la conservation, de la gestion durable des forêts et de l'amélioration des stocks de carbone forestier dans les pays en développement (REDD-plus). Il offre des retombées positives majeures en matière d'adaptation, de biens et services écosystémiques et de moyens de subsistance et est complété par plusieurs domaines de résultats en matière d'adaptation (écosystèmes et services écosystémiques ; moyens de subsistance des personnes et des communautés ; santé et bien-être, sécurité alimentaire et sécurité hydrique), qui bénéficient tous d'un financement supplémentaire lié aux forêts destiné à s'adapter aux changements climatiques.

11. En date du mois de décembre 2022, le Fonds vert pour le climat avait approuvé un total cumulé de 1,420 milliard de dollars pour des projets ayant trait aux forêts et à l'utilisation des terres². Cette somme englobe le financement des phases II (mise en œuvre, 146 millions de dollars) et III (paiements fondés sur les résultats, 496 millions de dollars) de l'initiative REDD-plus. Un montant supplémentaire de 34 millions de dollars a été approuvé à ce jour aux fins de la préparation à l'initiative REDD-plus (phase I). Depuis la période considérée précédente, qui s'est terminée en décembre 2021, le Conseil a approuvé sept projets liés à l'utilisation des forêts et des terres, pour un montant total de 45 millions de dollars pour ce domaine de résultat particulier (et de 406 millions de dollars en tenant compte des autres domaines de résultat couverts par ces projets). Trois projets sont menés en Afrique et deux en Amérique latine et aux Caraïbes, et les deux projets restants sont multirégionaux.

12. À sa trente et unième réunion, en mars 2022, le Conseil du Fonds vert pour le climat a approuvé l'Initiative Finance verte inclusive³. Couvrant 13 pays du Sahel, ce programme transversal de 189 millions de dollars vise à permettre aux agriculteurs locaux, aux organisations paysannes, aux coopératives et aux micro et petites entreprises d'accéder à la fois au crédit et à l'assistance technique. L'objectif est d'aider ces pays à mettre en œuvre une agriculture et une agroforesterie résilientes aux changements climatiques et à faibles émissions, en s'intéressant à la fois aux forêts et à l'utilisation des terres et à un accès à l'énergie, à la production d'électricité, aux personnes, communautés et régions les plus vulnérables, à la santé et au bien-être, à la sécurité alimentaire et hydrique, ainsi qu'aux écosystèmes et services écosystémiques.

13. Au moment de la rédaction du présent rapport, au moins 2,223 milliards de dollars supplémentaires devaient être affectés à des projets relatifs aux forêts et à l'utilisation des terres, et des financements supplémentaires pourraient être accordés en faveur des forêts, notamment dans le cadre des domaines de résultats en matière d'adaptation susmentionnés.

14. À la trente-troisième réunion du Conseil, le Fonds a publié un document d'information sur son approche actuelle en matière de financement des forêts et sur les autres approches envisageables⁴, dans lequel il indiquait notamment que, parmi son portefeuille de projets prévus jusqu'à la trente-deuxième réunion du Conseil, en mai 2022, il avait approuvé un total de 2,73 milliards de dollars au titre du financement des forêts (défini comme la somme du financement de la préparation liée aux forêts, du domaine de résultat relatif aux forêts et à l'utilisation des terres et de la composante Adaptation des projets qui incluent les forêts et l'utilisation des terres comme domaine de résultat). Parmi ce montant, 851,1 millions de dollars sont affectés à l'initiative REDD-plus.

² Communication du Fonds vert pour le climat, 6 janvier 2023.

³ Voir www.greenclimate.fund/project/fp183.

⁴ Voir www.greenclimate.fund/sites/default/files/document/gcf-b33-inf07.pdf.

C. Fonds pour l'adaptation

15. Créé dans le cadre du Protocole de Kyoto à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques en 2010 et au service de l'Accord de Paris sur les changements climatiques depuis janvier 2019, le Fonds pour l'adaptation a fourni des financements représentant un total de 985 millions de dollars dans plus de 100 pays. Le portefeuille du Fonds compte un total de 143 projets concrets d'adaptation aux changements climatiques dans les communautés vulnérables des pays en développement du monde entier, dont six subventions d'un faible montant en faveur de l'innovation. Les projets approuvés devraient bénéficier à un total de 38 millions de personnes et permettre de protéger ou de réhabiliter environ 608 580 hectares d'habitats naturels, entre autres résultats. Depuis 2010, le Fonds a alloué plus de 165 millions de dollars à des initiatives visant à renforcer la résilience des écosystèmes face aux contraintes induites par les changements et les fluctuations climatiques, y compris des projets menés dans le secteur forestier.

16. En outre, le Conseil du Fonds pour l'adaptation a décidé de permettre aux pays de désigner et d'accréditer jusqu'à deux entités nationales d'exécution, au lieu d'une seule. La stratégie à moyen terme du Fonds pour 2023-2027⁵ continue de relever le niveau d'ambition dans les domaines stratégiques de l'action, de l'innovation et de l'apprentissage et du partage, et accorde une place stratégique et transversale à la promotion de l'adaptation à l'échelle locale, ainsi qu'à la transposition à plus grande échelle des activités et des résultats financés, tout en s'inscrivant dans le droit fil des objectifs de développement durable et en contribuant à l'application de l'Accord de Paris pour faire face au problème des changements climatiques. Dans ce contexte, le Fonds a recueilli un montant de 250 millions de dollars de nouvelles promesses de dons lors de la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Il aura également une incidence considérable sur sa réserve⁶ de propositions de projets, qui s'élève à plus de 388 millions de dollars (au 30 juin 2022) et ne cesse d'augmenter, ainsi que sur le flux constant de demandes d'appui qui lui sont adressées.

D. Banque mondiale

17. En 2022, la Banque mondiale a approuvé 27 projets axés sur les forêts (21 prêts et 6 dons), pour un total de 2,6 milliards de dollars. Treize de ces projets sont réalisés en Afrique, deux en Asie de l'Est, trois en Europe et en Asie centrale, huit en Amérique latine et un en Asie du Sud. En tout, 17 des 27 projets relèvent de la pratique mondiale Environnement, ressources naturelles et économie bleue, tandis que les 5 autres sont menés au titre d'autres pratiques mondiales sectorielles de la Banque mondiale, comme l'agriculture et la macroéconomie.

18. Entre 2016 et 2022, les activités forestières de la Banque mondiale ont permis d'importantes avancées vers la réalisation des buts et objectifs mondiaux relatifs aux forêts. Depuis l'exercice budgétaire 2022, 16 millions d'hectares de zones forestières ont fait l'objet de plans de gestion, 9 millions d'hectares d'une protection renforcée de la biodiversité et 74,6 millions d'hectares de terres de pratiques de gestion durable des terres, alors que 331 millions d'hectares de nouvelles zones en dehors des zones

⁵ Voir www.adaptation-fund.org/wp-content/uploads/2022/09/AFB.B.39.5_Rev.2_Annex-2_Draft-MTS-2023-2027.pdf.

⁶ Ce montant comprend toutes les propositions soumises au Conseil du Fonds d'adaptation entre le 1^{er} juillet 2021 et le 30 juin 2022, mais qui n'ont pas encore été approuvées par le Conseil ou qui ont été annulées par l'auteur de la proposition à la fin de cette période.

protégées ont été gérés de manière à respecter la biodiversité⁷. Le Groupe de la Banque mondiale avait pris l'engagement d'atteindre un objectif de financement climatique de 35 % du portefeuille total d'ici à 2026 et de 25 milliards de dollars par an sur la période 2021 à 2026. Au cours de l'exercice 2022, le Groupe a alloué un montant record de 31,7 milliards de dollars au titre d'investissements liés au climat, dépassant ainsi son objectif de financement climatique⁸.

19. Pour favoriser la cohérence entre les objectifs de développement et les objectifs climatiques au niveau national, le Groupe a lancé le rapport national sur le climat et le développement⁹, un nouvel outil diagnostique de fond. Chaque rapport consiste en une feuille de route propre à chaque pays pour un développement vert, résilient et inclusif, qui précise quelles stratégies produisent les résultats les plus efficaces, le plus rapidement possible, pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et favoriser la résilience et l'adaptation dans chaque pays, tout en atteignant d'autres objectifs de développement. Le rapport de synthèse, publié en novembre 2022, a mis en évidence la corrélation fondamentale entre le climat et le développement : les répercussions futures des changements climatiques dépendent des choix que les pays font aujourd'hui, en particulier des investissements qui favorisent également les résultats en matière de développement, notamment dans les infrastructures essentielles ou pour sauvegarder les communautés et les moyens de subsistance. Plusieurs rapports de pays sur le climat et le développement ont été présentés lors de la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, notamment ceux de l'Argentine, de la Chine, du Pakistan, des Philippines, du Malawi, du Rwanda, du Népal et du Sahel. À cette occasion, le Président de la Banque mondiale, David Malpass, a présenté une initiative majeure, à savoir le partenariat « Scaling Climate Action by Lowering Emissions »¹⁰ (renforcer l'action climatique en réduisant les émissions), qui vise à catalyser l'action climatique grâce à un financement climatique axé sur les résultats. Ce partenariat contribuera à combler le déficit de financement de l'action climatique en aidant les pays à accéder aux marchés internationaux des droits d'émission de carbone. Lors d'un événement de haut niveau, les avantages des programmes qui utilisent le financement climatique axé sur les résultats pour générer des réductions d'émissions de haute qualité et d'une grande intégrité, par exemple en réduisant la déforestation et la dégradation des forêts, et qui font en sorte que les bénéfices soient partagés équitablement entre les personnes et les communautés, ont été présentés. Le partenariat regroupera les financements des pays donateurs, du secteur privé et des fondations et les déploiera à grande échelle dans le cas des programmes les plus efficaces en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

20. Dans le cadre du groupe de travail sur les financements de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes, le Groupe de la Banque mondiale a lancé un exercice de bilan¹¹ afin d'étudier comment les acteurs publics, privés et à but non lucratif peuvent collaborer pour mettre en correspondance les possibilités d'investissement dans la restauration des écosystèmes et les sources de financement appropriées et tirer parti de structures financières innovantes et des marchés de paiement pour services liés aux écosystèmes, qui sont en pleine expansion, afin de mobiliser des financements privés en faveur de la restauration des écosystèmes.

⁷ Voir www.worldbank.org/en/topic/forests#2.

⁸ Voir <https://www.banquemondiale.org/fr/news/feature/2022/09/07/world-bank-group-exceeds-new-climate-finance-target-31-7-billion-in-funding-for-climate-action>.

⁹ Voir <https://www.banquemondiale.org/fr/news/feature/2022/07/13/what-you-need-to-know-about-country-climate-and-development-reports>.

¹⁰ Voir www.worldbank.org/en/programs/scale.

¹¹ Voir <https://documents1.worldbank.org/curated/en/099955011092213526/pdf/P17770602aad4701309adb08b084c12888c.pdf>.

Le rapport a été lancé lors du Forum mondial sur les paysages, tenu en novembre 2022, et servira de base à l'élaboration d'une feuille de route qui permettra au groupe de travail de produire des orientations sur la manière de constituer un dossier économique et commercial pour la restauration des écosystèmes, ainsi que de promouvoir la monétisation des avantages et la mise à l'échelle des investissements.

21. PROGREEN, le Partenariat mondial pour des paysages durables et résilients est administré par la Banque mondiale et soutient les efforts faits par les pays pour améliorer les moyens de subsistance des populations rurales tout en luttant contre le déclin de la biodiversité, le recul des forêts et la détérioration de la fertilité des sols et en maîtrisant les risques tels que ceux associés aux incendies de forêt incontrôlés et à la sécheresse exacerbée par les changements climatiques, entre autres. Grâce à une approche paysagère intégrée, PROGREEN aide les pays à atteindre leurs objectifs et engagements nationaux et mondiaux en matière de développement durable, y compris la réduction de la pauvreté, de manière efficace par rapport au coût. Au cours de l'exercice 2022, PROGREEN a soutenu 7 programmes nationaux et régionaux et 20 activités nationales de renforcement des connaissances. Il a également développé des programmes mondiaux, parmi lesquels figurent des initiatives phares sur des aspects clés de la gestion des paysages, le renforcement des capacités et le partage des connaissances ainsi que la communication et la gestion des connaissances.

E. Mécanisme mondial

22. Le Mécanisme mondial, qui a été mis en place dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, a pour mission d'aider les pays à mobiliser des ressources financières auprès des secteurs public et privé pour des activités visant à prévenir, réduire ou inverser la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse. Il aide les pays à donner effet à la Convention et à mettre en œuvre leurs objectifs volontaires de neutralité en matière de dégradation des terres, notamment en soutenant l'élaboration de projets et de programmes transformateurs dans les domaines de la désertification, de la dégradation des terres, de la sécheresse, du régime foncier, de la gouvernance foncière et d'autres questions liées aux terres. Depuis le lancement, en 2018, du volet projets et programmes transformateurs axés sur la neutralité en matière de dégradation des terres, 74 pays ont été appuyés dans le cadre de 59 projets nationaux impliquant 55 pays et six projets régionaux ou multipays impliquant 41 pays¹². Fondés sur une approche axée sur la terre, les projets et programmes transformateurs ont le potentiel de générer de nombreux avantages pour résoudre les problèmes multisectoriels liés aux forêts, à la sécheresse et à la pénurie d'eau, à la perte de biodiversité, à l'adaptation aux changements climatiques et à l'atténuation de leurs effets, à la sécurité d'occupation des terres, aux énergies renouvelables et aux projets contribuant à la création d'emplois verts, entre autres.

23. Inspirée par l'initiative Grande Muraille verte pour le Sahara et le Sahel¹³, la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) a lancé une initiative de ce type dans la région de la SADC en 2015. Le secrétariat de la Convention soutient le secrétariat de la SADC, la Commission de l'Union africaine et les partenaires dans la mise en œuvre de la stratégie de la SADC pour l'initiative Grande Muraille verte pour le Sahara et le Sahel en préparant des projets, en mobilisant des ressources, en menant des actions de sensibilisation politique et en nouant un dialogue. Les projets menés au titre de cette initiative visent à attirer des financements pour des projets

¹² Voir https://www.unccd.int/sites/default/files/2022-03/ICCD_CRIC%2820%29_5-2202342F.pdf.

¹³ Voir <https://www.unccd.int/our-work/ggwi>.

relevant de six piliers d'investissement, destinés à relever les principaux défis environnementaux, sociaux et économiques de la région de la SADC : l'eau pour tous, l'accès aux énergies renouvelables, des écosystèmes productifs et résilients, des infrastructures vertes résilientes aux changements climatiques, une productivité agricole renforcée et des systèmes alimentaires résilients, ainsi qu'un développement économique et commercial transformateur. Parmi les principales interventions relevant des six piliers figurent les forêts et les arbres hors forêt, entre autres solutions fondées sur la nature¹⁴.

IV. Solutions technologiques

24. Pour faire progresser les objectifs et cibles mondiaux en matière de forêts, les membres du Forum ont reconnu l'importance de la science, de l'innovation et de la technologie dans le secteur forestier, tel qu'indiqué dans le plan stratégique des Nations Unies pour les forêts¹⁵. Le Forum a donc encouragé¹⁶ ses membres à : a) renforcer l'accès à la science, à la technologie et à l'innovation et la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et la coopération triangulaire régionale et internationale dans ces domaines et améliorer le partage des savoirs selon des modalités arrêtées d'un commun accord, notamment en coordonnant mieux les mécanismes existants, en particulier au niveau des organismes des Nations Unies, et dans le cadre d'un mécanisme mondial de facilitation des technologies ; b) promouvoir la mise au point, le transfert et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement en faveur des pays en développement, à des conditions favorables, y compris privilégiées et préférentielles, arrêtées d'un commun accord. En outre, la cible 4.3 de l'objectif mondial n° 4 relatif aux forêts est de renforcer et d'intensifier considérablement la coopération Nord-Sud, Sud-Sud, Nord-Nord et triangulaire, de même que les partenariats public-privé pour la science, la technologie et l'innovation appliqués au secteur forestier.

25. Les difficultés rencontrées dans le secteur forestier à la suite de diverses crises, notamment les changements climatiques et la pandémie de coronavirus (COVID-19), ont amplifié la nécessité d'accélérer l'exploitation de la science, de la technologie et de l'innovation dans le secteur forestier. Des technologies et des mécanismes novateurs voient le jour pour fournir des informations et des connaissances précises sur les forêts et en assurer l'accès équitable. Ces outils doivent être diffusés à grande échelle pour favoriser la prise de décisions fondées sur des données probantes concernant les forêts et les paysages, ainsi qu'une communication efficace sur les forêts. Ces dernières années, on a assisté à une augmentation de la disponibilité et de l'utilisation des technologies numériques et des technologies de l'information et de la communication dans le cadre des activités de communication, de surveillance et de contrôle des forêts, de fourniture de services en ligne et de paiements électroniques. Certains pays ont adopté une stratégie commune dans le secteur forestier, à savoir l'utilisation de technologies numériques modernes et de mesures innovantes, notamment des plateformes en ligne pour la fourniture de services tels que les permis d'exploitation et d'exportation de bois, l'agrément des entreprises et les appels d'offres en ligne (voir [E/CN.18/2022/7](#)). Des pays de la région Asie-Pacifique ont ainsi eu recours à des plateformes en ligne pour fournir des services liés notamment

¹⁴ « Towards implementation of the Great Green Wall Initiative Southern Africa Development Community (GGWI SADC) Strategy », rapport du Mécanisme mondial de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification portant sur l'atelier relatif à l'engagement des parties prenantes et au renforcement des capacités, 2-4 août 2022, The Capital Menlyn Maine, Pretoria.

¹⁵ Voir www.un.org/esa/forests/documents/un-strategic-plan-for-forests-2030/index.html.

¹⁶ Résolution 2017/4 du Conseil économique et social, par. 58.

à l'approbation des autorisations pour les entreprises (par exemple aux Fidji), à la passation d'appels d'offres en ligne (par exemple au Japon), à la commercialisation de semis et à la location gratuite d'équipements forestiers (par exemple en République de Corée), à l'utilisation de drones aériens (par exemple au Bangladesh)¹⁷.

26. Toutefois, l'accès aux technologies disponibles et leur adoption restent inégaux et limités, notamment dans la plupart des pays en développement et des pays en transition économique. Le transfert de technologies et la diffusion accélérée dans le secteur forestier sont souvent entravés par divers facteurs, notamment le manque d'informations sur les technologies disponibles, le manque de ressources financières pour acquérir les technologies, le manque de personnel qualifié possédant les connaissances et le savoir-faire pour utiliser les technologies, le manque d'incitations financières pour le partage des connaissances technologiques autochtones et locales et une sensibilisation aux technologies inadéquate. En outre, il existe des obstacles de gouvernance à l'exportation et à l'importation de technologies et une insuffisance des cadres juridiques, institutionnels et financiers pour faciliter le transfert de technologies à des conditions favorables.

27. L'utilisation de technologies innovantes nécessite souvent des connaissances, un savoir-faire et des compétences, ainsi que la mise en place de marchés et de chaînes d'approvisionnement efficaces qui, en règle générale, ne sont pas facilement disponibles dans les endroits où les technologies sont les plus nécessaires. Le transfert de technologies doit donc être complété par un partage des connaissances et un renforcement des capacités axés sur le développement du savoir-faire et l'acquisition de nouvelles compétences. Il est nécessaire de prendre des mesures visant à promouvoir l'accès aux connaissances et à le faciliter, à fournir des incitations à l'adoption desdites mesures et à accélérer la diffusion de nouvelles innovations. Il n'existe pas de mécanisme mondial de facilitation des technologies axé sur le secteur forestier. La création d'un tel mécanisme pourrait donc permettre de disposer d'une plateforme pour le partage d'informations et de connaissances, l'échange de technologies et l'assistance technique. Dans le cadre de l'examen à mi-parcours de l'efficacité de l'arrangement international sur les forêts, cette entreprise pourrait faire partie des tâches du Réseau, en collaboration avec le Mécanisme de facilitation des technologies¹⁸ ou avec des initiatives, organisations et parties prenantes similaires, afin de répondre aux besoins des membres du Forum.

¹⁷ Voir www.un.org/esa/forests/wp-content/uploads/2022/01/2nd-assessment-Covid19-Asia-Pacific.pdf.

¹⁸ Voir <https://sdgs.un.org/tfm>. Le paragraphe 70 du Programme de développement durable à l'horizon 2030 annonce le lancement d'un « Mécanisme de facilitation des technologies » destiné à appuyer la réalisation des objectifs de développement durable. Ce mécanisme facilite la collaboration multipartite et le partenariat grâce au partage d'informations, de données d'expérience, de pratiques optimales et de conseils pratiques entre les États Membres, la société civile, le secteur privé, les milieux scientifiques, les entités des Nations Unies et les autres parties prenantes.

V. Activités du Réseau mondial de facilitation du financement forestier depuis la dix-septième session du Forum mondial sur les forêts

A. Appui apporté aux membres du Forum des Nations Unies sur les forêts

28. Depuis sa création en 2015, le Réseau mondial de facilitation du financement forestier a travaillé avec 34 pays et 3 sous-régions pour concevoir des stratégies nationales et régionales, respectivement, de financement forestier, et pour renforcer les capacités à élaborer des propositions de projets à financer au moyen de sources existantes. Depuis la dix-septième session du Forum, le secrétariat a continué d'apporter son soutien à 15 pays et 2 sous-régions. Plusieurs membres du Forum, en collaboration avec des organismes accrédités sélectionnés par les pays, ont bénéficié d'un renforcement des capacités nationales en matière d'élaboration de stratégies nationales de financement forestier et de développement de propositions de projets pour accéder au financement forestier à partir de sources multilatérales existantes et autres. On trouvera ci-après un résumé des principales activités.

1. Algérie, Bénin, Éthiopie, Libéria, Togo et Zimbabwe

29. Des études analytiques portant sur le statut des forêts, leur gestion et leur utilisation, ainsi que leur financement ont été menées à bien dans chacun de ces pays. Elles fournissent des informations de référence détaillées nécessaires à la formulation de stratégies nationales de financement forestier, lesquelles sont alignées sur les stratégies nationales de développement et les programmes forestiers nationaux et répondent aux questions prioritaires identifiées lors des consultations menées auprès des parties prenantes. Elles visent également à faciliter l'intégration des engagements relatifs aux forêts pris dans le cadre des mécanismes internationaux pertinents, en particulier les conventions multilatérales sur l'environnement, les objectifs de développement durable, les contributions déterminées au niveau national dans le cadre de l'Accord de Paris, les objectifs mondiaux relatifs aux forêts et les objectifs de neutralité en matière de dégradation des terres.

30. Des ateliers de renforcement des capacités sur l'élaboration de stratégies nationales de financement forestier et la formulation de propositions de projets conçues pour mobiliser des financements pour la gestion durable des forêts auprès de toutes les sources possibles disponibles aux niveaux national et international ont été organisés dans chaque pays. Au total, 293 experts nationaux ont été formés. Compte tenu de la nature intersectorielle de la foresterie et des nombreuses fonctions des arbres et des forêts, les experts nationaux de tous les pays étaient issus des organismes gouvernementaux concernés, du secteur privé, des organisations de la société civile, du monde universitaire et de la recherche. L'accent a également été mis sur l'équité de genre et la participation des jeunes. Après les ateliers, chaque pays a mis en place une équipe spéciale multidisciplinaire chargée d'élaborer son projet de stratégie nationale de financement forestier, en s'appuyant sur les conseils techniques du Réseau. Dans les six pays, les équipes spéciales bénéficient également des conseils techniques du Réseau et de certaines entités accréditées aux fins de la conception et de la formulation de notes de cadrage afin d'accéder à des financements provenant de sources multilatérales et autres. Les projets de documents devraient être prêts à être validés au deuxième ou au troisième trimestre de 2023.

2. Afrique du Sud, Dominique, Pérou, République-Unie de Tanzanie, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie et Suriname

31. Le secrétariat, en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Ministère des ressources naturelles et du tourisme de la Tanzanie, a achevé la préparation de la stratégie nationale de financement forestier pour la Tanzanie. L'atelier de validation, qui a permis aux parties prenantes d'examiner ladite stratégie et d'y apporter des contributions finales, s'est tenu en novembre 2022. La version finale de la stratégie a été soumise au Ministère pour adoption officielle. Le soutien apporté au Pérou et au Suriname est toujours en cours, tandis que le soutien apporté à la Dominique, à Saint-Kitts-et-Nevis, à Sainte-Lucie et à l'Afrique du Sud n'a pu être finalisé au cours de cette période en raison de divers problèmes, notamment liés à la coordination avec l'entité accréditée et à des questions logistiques.

3. Commission des forêts d'Afrique centrale

32. Le secrétariat a collaboré avec le PNUD et le secrétariat de la Commission des forêts d'Afrique centrale pour finaliser l'élaboration de la stratégie régionale de financement forestier et la note de cadrage du projet, qui vise à renforcer la capacité des États membres de la région à mobiliser des ressources pour la gestion durable des forêts auprès de toutes les sources possibles. Au cours de l'atelier de validation, qui s'est tenu à Douala (Cameroun) en septembre 2022, les participants des États membres de la Commission ont examiné la stratégie régionale de financement forestier et la note conceptuelle du projet de réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts (REDD-plus) aux fins de la mise en place de paiements axés sur les résultats dans le Bassin du Congo, et y ont apporté des contributions en vue d'accéder à des financements. Ces documents ont été finalisés et partagés avec les parties prenantes. La stratégie régionale finale, qui intègre les contributions apportées lors de l'atelier, a été soumise au secrétariat de la Commission, tandis que le PNUD, en tant qu'entité accréditée, est en passe de finaliser la note de cadrage à soumettre au Fonds vert pour le climat.

4. Nouvelles demandes

33. Depuis la dix-septième session du Forum, le secrétariat de ce dernier a également reçu de nouvelles demandes de la part du Burundi, des Comores, du Congo et du Mozambique, qui ont sollicité l'appui du Réseau. Tous les pays ont demandé un soutien à la conception de stratégies nationales de financement forestier afin de mobiliser des ressources en faveur d'une gestion durable des forêts et du renforcement des capacités d'accès à des ressources financières existantes et émergentes issues de toutes les sources aux fins de la gestion durable des forêts. Le soutien à ces pays devrait commencer au cours du troisième trimestre de 2023, en fonction de la disponibilité des ressources.

B. Mobilisation du secteur privé

34. La mobilisation de financements privés a toujours été une composante essentielle du travail du Réseau. Elle se traduit par un soutien au renforcement des capacités dans la conception et le développement de fonds forestiers nationaux, qui se matérialise lui-même par des analyses des lacunes, un diagnostic des défis et des possibilités liés à la mobilisation d'investissements du secteur privé, ainsi que des plans d'action visant à créer un environnement propice aux investissements du secteur privé et à améliorer l'accès aux financements des institutions financières nationales et internationales, en fonction de la situation du pays. Conformément aux orientations

données par le Conseil économique et social dans sa résolution 2022/17, dans laquelle il a encouragé le secrétariat du Forum, dans le respect des règles et règlements de l'Organisation des Nations Unies, à trouver des moyens de faciliter les contributions du secteur privé et des organisations philanthropiques, ledit secrétariat a continué d'étudier les moyens de mobiliser des financements privés pour aider les gouvernements des pays en développement à mettre en œuvre le plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030). Au cours de la vingt-sixième session du Comité des forêts de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), tenue en octobre 2022, le secrétariat du Forum s'est entretenu avec le Comité consultatif de la filière bois durable pour trouver des domaines de collaboration. Le Comité est un organe statutaire de la FAO, composé de cadres supérieurs du secteur de l'industrie privée qui fournissent des conseils à la Division des forêts de la FAO sur les questions relatives à l'industrie du papier et des produits forestiers.

35. Le secrétariat du Forum a également entamé des discussions avec des organisations philanthropiques, notamment le Bezos Earth Fund, afin d'identifier des domaines de collaboration potentielle et les moyens d'accroître leurs investissements dans la gestion durable des forêts. Des discussions similaires ont été entamées avec certaines organisations associées aux marchés de droits d'émission de carbone, notamment la coalition LEAF (Lowering Emissions by Accelerating Forest finance). Dans le cadre de l'initiative conjointe sur la facilitation du financement forestier du Partenariat de collaboration sur les forêts, énoncée dans le plan de travail de ce dernier pour la période 2021-2024, plusieurs membres travaillent sur différentes initiatives visant à mobiliser des financements privés. Ces initiatives ont permis aux membres de dégager un constat commun, à savoir que le financement privé est fortement tributaire de la transparence des processus financiers, de la stabilité du contexte politique et de politiques commerciales internationales favorables, entre autres.

36. Le secrétariat du Forum a entamé une collaboration avec Le Dialogue sur les forêts pour mobiliser les investissements du secteur privé aux fins de la restauration des forêts dégradées. Il est largement admis que la restauration des écosystèmes dégradés à l'échelle mondiale est une tâche monumentale, nécessitant des investissements colossaux. Selon le rapport intitulé « Situation des financements pour la nature » (PNUE, 2021)¹⁹, il convient d'investir 8 100 milliards de dollars d'ici à 2050 pour restaurer les écosystèmes dégradés et enrayer la perte de biodiversité – ce qui revient à tripler le niveau actuel de financements annuels disponibles d'ici à 2030 et à le quadrupler par la suite jusqu'en 2050. Compte tenu de la disponibilité limitée des financements publics, il est capital de canaliser les investissements du secteur privé au profit de la restauration des écosystèmes. La collaboration avec Le Dialogue sur les forêts s'inscrit dans le cadre des efforts déployés par le secrétariat du Forum pour trouver les moyens de renforcer l'engagement du secteur privé et d'accroître les investissements privés dans la restauration des paysages forestiers. Le Dialogue sur les forêts est une organisation qui conçoit et met en œuvre des dialogues multipartites visant à favoriser l'apprentissage social, à instaurer un climat de confiance et à soutenir les processus de gestion collaborative et adaptative des terres dans tous les secteurs²⁰. Il facilite le dialogue avec le secteur privé et d'autres parties prenantes pour comprendre comment renforcer la participation des industries forestières à la restauration des paysages forestiers. Cette initiative s'inscrit dans le prolongement du dialogue lancé en 2022 par Le Dialogue sur les forêts et le Comité consultatif de la filière bois durable de la FAO pour comprendre l'engagement des industries forestières dans la restauration des écosystèmes. Cette collaboration devrait permettre

¹⁹ https://wedocs.unep.org/bitstream/handle/20.500.11822/41333/state_finance_nature.pdf?sequence=3.

²⁰ <https://theforestdialogue.org/>.

de formuler des recommandations et des suggestions sur la manière de renforcer l'engagement du secteur privé dans les travaux du Forum et les mesures nécessaires pour accroître les investissements du secteur privé dans la restauration des paysages forestiers.

C. Détachement de personnel du Partenariat de collaboration sur les forêts

37. À sa dix-septième session, le Forum a invité les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts à envisager de détacher du personnel au secrétariat du Forum afin de renforcer la capacité du Réseau de fournir un soutien adéquat et opportun aux membres du Forum, ainsi qu'à intensifier leur appui aux activités du Réseau. Cette question a été abordée lors des réunions du Partenariat, mais au moment de la rédaction du présent document, aucun membre du partenariat n'avait été en mesure de détacher du personnel. Le secrétariat de l'Organisation internationale des bois tropicaux a proposé de réfléchir à la possibilité de fournir un soutien en ligne aux activités du Réseau.

D. Informations actualisées concernant la création du centre d'information du Réseau mondial de facilitation du financement forestier

38. La phase I de la mise en place du centre d'information du Réseau a été lancée à la seizième session du Forum, en avril 2021. Elle concerne un site Web et trois bases de données, plus précisément des bases de données sur les possibilités de financement et des supports pour obtenir un accès aux ressources, aux pratiques optimales et aux enseignements tirés. Depuis la dix-septième session du Forum, le secrétariat a continué d'améliorer la quantité et la qualité des données contenues dans les trois bases de données établies au cours de la phase I de la mise en place du centre d'information. De nouvelles données ont été collectées et vérifiées par des recherches documentaires et des contacts avec les fournisseurs de données. En janvier 2023, le nombre total d'entrées dans les bases de données de la phase I était passé à plus de 250, dont 130 entrées concernant les possibilités de financement.

39. Pour attirer d'autres utilisateurs potentiels et fournir, en temps utile, des informations sur le financement forestier aux États membres, le secrétariat a lancé un bulletin trimestriel intitulé « Forest Financing Quarterly Highlight » en 2022. À la fin de l'année, quatre numéros du bulletin trimestriel avaient été produits et communiqués aux membres du Forum. Le secrétariat a également fait appel à son réseau de fournisseurs de données et a encouragé les États membres à contribuer au contenu du bulletin trimestriel et du site Web du centre d'information. Du 1^{er} mai au 31 décembre 2021, ce dernier a été consulté par environ 1 400 nouveaux utilisateurs issus de près de 130 pays, et a totalisé près de 5 000 pages vues. Au 31 décembre 2022, le nombre cumulé d'utilisateurs du site Web avoisinait les 18 000 internautes, issus de près de 180 pays, et le nombre total de pages vues avait dépassé les 29 000.

40. La phase II du centre d'information concernera une base de données sur les flux de ressources financières pour les forêts, destinée à regrouper les données nécessaires pour évaluer les progrès réalisés par rapport à la cible 15.b des objectifs de développement durable et à l'objectif mondial relatif aux forêts n° 4, comme le prévoient les lignes directrices du Réseau mondial de facilitation du financement forestier. Elle continuera d'être développée en utilisant la plateforme Unite Web hébergée par l'Organisation des Nations Unies, en se fondant sur une approche efficace par rapport au coût et en évitant les doublons.

41. Depuis la dix-septième session du Forum, le secrétariat continue de se préparer au développement de la phase II. La planification des travaux intersessions et la préparation de fond à cet égard ont été menées en étroite consultation avec les membres de l'initiative conjointe sur la facilitation du financement forestier du Partenariat de collaboration sur les forêts.

42. Au moment de la rédaction de la présente note, le secrétariat avait entrepris d'élaborer une note d'information concernant les sources de données relatives aux flux de financement des forêts. Cette note d'information vise à clarifier le panorama des flux de financement forestier en faveur de la gestion durable des forêts, et à répertorier les sources de données potentielles qui pourraient être utilisées pour la phase II du centre d'information. Une fois l'étude terminée, une réunion de réflexion sera organisée avec les partenaires concernés en vue de discuter de la sélection des sources de données pour la phase II.

E. Partenariats et activités communes

43. Le secrétariat, qui est chargé d'administrer le Réseau mondial de facilitation du financement forestier, a participé à de nombreux partenariats et initiatives communes avec des gouvernements ainsi qu'avec des organisations internationales, régionales et sous-régionales, dont certaines ont été mentionnées plus haut. Quelques-uns des principaux partenariats et activités communes auxquels le Réseau a participé depuis la seizième session du Forum sont résumés ci-dessous.

1. Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement

44. Le secrétariat a continué de participer au Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement. Il s'est principalement attaché à participer aux préparatifs du rapport de 2023 sur le financement du développement durable et à examiner les notes d'orientation supplémentaires relatives aux cadres de financement nationaux intégrés, en particulier la note sur le financement climatique. L'objectif de ces notes est de compléter les orientations initiales préparées en collaboration concernant les éléments constitutifs²¹ des cadres et de fournir des informations aux pays qui donnent la priorité aux questions connexes.

2. Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes

45. Le secrétariat a continué de participer à l'équipe de réflexion pilotée par la FAO sur les pratiques optimales à retenir pour la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes, en collaboration avec de nombreux autres partenaires. Après le lancement, en 2021, des 10 principes pour la restauration des écosystèmes applicables à tous les secteurs, biomes et régions²², l'équipe de réflexion a finalisé l'élaboration de normes pratiques en matière de restauration des écosystèmes l'année suivante. Elle a également réalisé une évaluation des besoins en capacités, à l'issue de laquelle elle a conclu que le financement des capacités techniques, l'engagement des parties prenantes et l'élaboration des politiques étaient les principaux domaines prioritaires de renforcement des capacités permettant d'améliorer la restauration des écosystèmes dans tous les secteurs. Le renforcement des capacités en matière de financement vise à renforcer la capacité à obtenir les ressources nécessaires pour atteindre la portée et la qualité souhaitées, tout en appuyant les efforts déployés pour créer et maintenir des conditions favorables à la restauration des écosystèmes aux

²¹ Voir <https://inff.org/inff-building-blocks>.

²² Voir <https://www.decadeonrestoration.org/publications/principles-ecosystem-restoration-guide-united-nations-decade-2021-2030>.

niveaux local, national et mondial. Le plan d'action sur les capacités, les connaissances et l'apprentissage pour la Décennie des Nations unies et les normes de pratique pour la restauration des écosystèmes ont été lancés lors de la quinzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique. En 2023, les travaux de l'équipe de réflexion seront principalement axés sur l'élaboration et la mise en œuvre de huit initiatives de renforcement des capacités et de partage des connaissances, dont le mécanisme mondial relatif à l'économie et au financement de la restauration.

3. Mécanisme mondial de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification

46. Le secrétariat du Forum et celui de la Convention sur la lutte contre la désertification ont signé un protocole d'accord en 2017 qui visait à élaborer et à mettre en œuvre des activités communes ciblées sur la gestion durable des terres et des forêts afin d'améliorer l'état des écosystèmes touchés, notamment pour parvenir à la neutralité en matière de dégradation des terres (objectif de développement durable 15, cible 3). Dans ce contexte, le secrétariat du Forum et le Mécanisme mondial collaborent pour soutenir l'Algérie, le Bénin, l'Éthiopie, le Libéria, l'Ouzbékistan et le Zimbabwe, où les deux partenaires ont été sollicités. Cet appui revêt la forme d'activités de renforcement des capacités et d'activités d'assistance technique pour la conception de notes de cadrage axées sur la restauration des paysages forestiers et la lutte contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse. La possibilité de signer un nouveau protocole d'accord en 2023 est également à l'étude entre le secrétariat du Forum et celui de la Convention.

4. Réseau international sur le bambou et le rotin

47. En collaboration avec le Réseau international sur le bambou et le rotin, le secrétariat a organisé une session, en format hybride, sur le renforcement de la mobilisation des ressources aux fins de la gestion durable des forêts et de la restauration des forêts lors du deuxième Congrès mondial sur le bambou et le rotin, qui s'est tenu à Beijing les 7 et 8 novembre 2022. Le Congrès a réuni des représentants de gouvernements, d'instituts de recherche, d'organisations internationales et non gouvernementales (ONG), du secteur privé et des médias pour discuter du développement du bambou et du rotin. Les discussions ont porté sur les actions et les partenariats nécessaires à la mobilisation des ressources financières pour la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030). La session a été marquée par des présentations et des échanges d'expériences entre le secrétariat du Réseau international sur le bambou et le rotin, le secrétariat du Forum et des représentants des gouvernements de la Chine et du Malawi. Les présentations ont mis en évidence le statut, les actions et les bonnes pratiques des gouvernements et des organisations internationales en matière de mobilisation des ressources pour les forêts, avec un accent particulier sur le bambou et le rotin. Certaines approches et recommandations innovantes évoquées au cours de la session, telles que les assurances subventionnées contre les catastrophes forestières, les partenariats public-privé, le financement de la recherche, la promotion de l'innovation et l'utilisation du bambou, peuvent être adoptées et appliquées par d'autres gouvernements et entités. Les participants à la réunion ont également discuté de certains domaines potentiels de collaboration entre le Réseau international sur le bambou et le rotin et le Réseau mondial de facilitation du financement forestier, en particulier concernant la mobilisation des ressources, afin de jeter les bases de futures actions de suivi.

5. Forum forestier africain

48. Le Forum forestier africain est une ONG panafricaine engagée dans la gestion, l'utilisation et la conservation durables des ressources forestières et arboricoles de l'Afrique pour le bien-être socioéconomique de ses populations et pour la stabilité et l'amélioration de son environnement. Le Forum forestier africain et le secrétariat du Forum ont coorganisé deux ateliers de renforcement des capacités pour renforcer la capacité d'une masse critique de parties prenantes du secteur forestier africain issues de certains pays, à accéder au financement climatique pour favoriser l'amélioration de la contribution des forêts à l'atténuation des changements climatiques et à l'adaptation à leurs effets. Cette initiative a été prise pour donner suite aux évaluations des premières contributions déterminées au niveau national, qui ont révélé que le manque de ressources financières entravait la mise en œuvre dans les pays africains. Le premier atelier, qui s'est tenu à Douala (Cameroun) du 14 au 18 mars 2022, a réuni 30 participants de 8 pays, et le deuxième atelier s'est tenu à Mombasa (Kenya), du 20 novembre au 2 décembre 2022, et a réuni 40 participants de 12 pays.

F. Ressources mobilisées à l'appui des activités du Réseau mondial de facilitation du financement forestier

49. Les activités du Réseau sont financées principalement par des ressources extrabudgétaires fournies par les pays donateurs par la voie du fonds d'affectation spéciale du Forum des Nations Unies sur les forêts. En outre, depuis juin 2022, le secrétariat a mobilisé 75 579 dollars au titre du programme ordinaire de coopération technique des Nations Unies et 314 990 dollars sous la forme d'une contribution volontaire du Gouvernement chinois. Le secrétariat a également obtenu environ 377 000 dollars au titre de la quinzième tranche du Compte de l'ONU pour le développement, qui est destinée à certaines des activités du Réseau.

50. Un flux continu de ressources extrabudgétaires, y compris des contributions des pays donateurs, sont nécessaires pour soutenir les activités du Réseau durant le programme de travail quadriennal du Forum pour la période 2021-2024 ainsi que pour couvrir les coûts associés au développement et à la maintenance du centre d'information du Réseau.

G. Informations actualisées concernant le projet de bureau en Chine du secrétariat du Forum pour le Réseau mondial de facilitation du financement forestier

51. À sa treizième session, le Forum a accueilli favorablement l'offre faite par le Gouvernement chinois de créer et de rendre opérationnel à Beijing un bureau pour le Réseau mondial de facilitation du financement forestier et a prié son secrétariat de lui rendre compte régulièrement des dispositions envisagées pour l'installation et le fonctionnement dudit bureau. À ses quatorzième, quinzième, seizième et dix-septième sessions, il a fait le point des progrès accomplis à cet égard. Quatre séries de consultations entre l'ONU et la Chine avaient eu lieu avant la seizième session. Depuis la dix-septième session aucune réunion officielle n'a été organisée entre les deux parties. Toutefois, des discussions informelles ont été organisées entre ces derniers. À ces occasions, les représentants de l'ONU ont fait quelques suggestions pour aplanir certaines des divergences concernant la nature et la portée des activités du bureau proposé. Ces suggestions sont toujours à l'étude par la Chine. De nouvelles consultations sont nécessaires entre l'ONU et la Chine pour parvenir à une interprétation commune de plusieurs questions figurant dans le projet d'accord avec le pays hôte et le projet de mémorandum d'accord.

H. Conclusion

52. Bien que l'on soit de plus en plus conscients du rôle essentiel que jouent les forêts et les arbres hors forêt dans la résolution des crises planétaires que sont les changements climatiques, la perte de biodiversité, la dégradation des sols, les menaces liées aux zoonoses et la pauvreté, les flux financiers destinés au secteur forestier ne représentent qu'une petite fraction des besoins estimés à au moins 203 milliards de dollars par an²³. Cette situation est exacerbée par les difficultés persistantes rencontrées par les pays bénéficiaires visés pour accéder aux fonds disponibles ou annoncés dans le cadre de diverses initiatives. Parmi les principaux défis à relever figurent le manque d'informations sur la manière d'accéder aux financements accordés dans le cadre des diverses annonces de contributions au secteur, le manque de ressources et le manque de capacités pour élaborer des propositions qui répondent aux exigences de certaines sources de financement, en particulier les sources multilatérales.

53. En outre, même si l'adoption et l'utilisation de la science, de la technologie et de l'innovation apparaissent comme une source de possibilités pour le secteur forestier, la mise au point, le transfert et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement en faveur des pays en développement restent limités. Il est nécessaire de renforcer l'accès à la science, à la technologie et à l'innovation et la coopération internationale dans ces domaines et d'améliorer le partage des savoirs selon des modalités arrêtées d'un commun accord, notamment en coordonnant mieux les mécanismes existants, en particulier au niveau du Réseau, en collaboration avec le Mécanisme de facilitation des technologies.

54. On constate une demande continue, et de plus en plus fréquente, de la part des pays, qui sollicitent l'appui technique du Réseau pour mobiliser des ressources en faveur des forêts à partir de sources existantes, nouvelles et émergentes. À cet égard, il est nécessaire d'augmenter les ressources pour permettre au Réseau de répondre à ces demandes et de fournir le soutien demandé de manière efficace et rapide.

I. Suggestions concernant la voie à suivre à inclure dans les propositions du Président

55. Les points suivants sont des suggestions à examiner à la dix-huitième session du Forum pour inclusion dans les propositions que le Président soumettra à la dix-neuvième session du Forum :

- a) Saluer l'appui que le Réseau mondial de facilitation du financement forestier fournit aux pays pour renforcer leur capacité de mobiliser des fonds de toutes origines en faveur de la gestion durable des forêts ;
- b) Demander au secrétariat, en collaboration avec les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, de continuer de développer et de rendre opérationnel le Mécanisme mondial de facilitation des technologies ;
- c) Inviter les membres du Forum et les autres parties prenantes qui sont en mesure de le faire à verser des contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale du Forum afin de donner plus d'ampleur aux activités du Réseau.

²³ www.unep.org/events/publication-launch/state-finance-nature-tripling-investments-nature-based-solutions-2030.